



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

AOÛT 2020

NUMERO SPECIAL N° 76

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIVERS.....2
CONSEIL DEPARTEMENTAL.....2
 Arrêté du 2 avril 2020 relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche2

DIVERS

Conseil Départemental

Arrêté du 2 avril 2020 relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche





Département de la Manche

Délégation à la maison départementale de l'autonomie

Arrêté relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche

Le président du conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.149 -1 à L.149-3 portant création du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

Vu les articles D.149-2 à D.149-5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Considérant la réglementation en vigueur ;

Arrête :

Article 1^{er}.- Sont nommés membres de la commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie :

1. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES

1.2. Deuxième collège : représentants des institutions.

1.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : Madeleine Dubost, conseillère départementale.
Suppléant :
- Siège n° 2
Titulaire : Patricia Lecomte, conseillère départementale.
Suppléant : Madame Chantal Barjol, conseillère départementale.

2. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPEES

2.2. Deuxième collègue : représentants des institutions

2.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental ;

▪ **Siège n° 1**

Titulaire : Sylvie Gaté, conseillère départementale

Suppléant : Karine Duval, conseillère départementale

▪ **Siège n° 2**

Titulaire : Nicole Godard, conseillère départementale.

Suppléant : Jean-Paul Ranchin, conseiller départemental.

Article 2.- La présidence du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

La présidence du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, par délégation du président du conseil départemental, est confiée à Madame Anne Harel.

Article 3 : La directrice de la maison départementale de l'autonomie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Lô, le 28/02/2020

Le président du conseil départemental

Marc Lefèvre

Transmis à la préfecture
le

Reçu à la préfecture
le





Département de la Manche

Délégation à la maison départementale
de l'autonomie

Arrêté relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche

Le président du conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.149 -1 à L.149-3 portant création du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

Vu les articles D.149-2 à D.149-5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Considérant la réglementation en vigueur,

Arrête :

Art. 1^{er}.- Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche est composé ainsi qu'il suit :

1. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES

1.1. **Premier collège** : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants.

1.1.1. Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental ;

▪ **Siège n° 1**

Fédération de la Manche des clubs de retraités

Titulaire : à déterminer

Suppléant : à déterminer

POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil départemental de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX - T. 02 33 055 550

manche.fr

- Siège n° 2
Génération Mouvement – Fédération de la Manche les aînés ruraux
Titulaire : Michel RAULINE
Suppléant : Jean ALEXANDRE
- Siège n° 3
France Alzheimer Manche
Titulaire : Jean SAUNIER
Suppléant : Evelyne RABEC
- Siège n° 4
Association des parkinsoniens de la Manche
Titulaire : Brigitte LEROUX
Suppléant : Gilbert LEMEE
- Siège n° 5
Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints - CNRM
Titulaire : Didier HAREL
Suppléant : Eric LEBRUN
- Siège n° 6
Fédération générale des retraités de la fonction publique – FGR FP
Titulaire : Michel LECHATREUX
Suppléant : Yves BERTHAULT
- Siège n° 7
Fédération nationale des associations de retraités – FNAR
Titulaire : Jean-Claude DUMONT
Suppléant : En attente désignation
- Siège n° 8
Familles rurales – Fédération de la Manche
Titulaire : Cécile LEFRANC
Suppléant : France MARTIN

1.1.2. Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national ;

- Siège n° 1
Union syndicale des retraités CGT de la Manche – USR CGT Manche
Titulaire : Gérard ROST
Suppléant : Guy BERNARD
- Siège n° 2
Union territoriale des retraités CFDT de la Manche – UTR CFDT Manche
Titulaire : Claude LERENARD
Suppléant : Roland SOUBEYRAND
- Siège n° 3
Union départementale des retraités FO- UDR FO Manche
Titulaire : Danièle GAUTSCHI
Suppléant : Daniel LEBOURGEOIS
- Siège n° 4
Union départementale des retraités CFTC de la Manche – UD CFTC Manche
Titulaire : Reine TETREL
Suppléant : Jacqueline HELLER
- Siège n° 5
UD CFE UNIR - Confédération française de l'encadrement – CGC
Titulaire : Jean-François BAILLET
Suppléant : Daniel LEGENDRE

1.1.3. Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le président du conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales ;

▪ Siège n° 1

Titulaire : Gérard BEDOUIN Fédération Départementale Syndicats
Exploitants Agricoles - FDSEA

Suppléant : Jeanine BLONDEL Fédération Départementale Syndicats
Exploitants Agricoles - FDSEA

▪ Siège n° 2

Titulaire : Jean-Pierre CARDIN FENARA

Suppléant : Jean-Louis LEMONNIER

▪ Siège n° 3

Titulaire : à déterminer

Suppléant : à déterminer

1.2. Deuxième collège : représentants des institutions.

1.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental ;

▪ Siège n° 1

Titulaire : Madeleine DUBOST, conseillère départementale.

Suppléant : *en cours de désignation*

▪ Siège n° 2

Titulaire : Patricia LECOMTE, conseillère départementale.

Suppléant : Chantal BARJOL, conseillère départementale.

1.2.2. Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires ;

▪ Siège n° 1

Titulaire : Yves HENRY, maire de Virandeville.

Suppléant : Christèle CASTELEIN, maire de Saint-Cyr.

▪ Siège n° 2

Titulaire : Jean-Pierre MAUQUEST, maire de Montebourg.

Suppléant : Jean-Pierre LEMYRE, maire de Quettehou.

1.2.3. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;

1.2.4. La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

1.2.5. Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Karl KULINICZ

Suppléant : Isabelle DENIS

1.2.6. Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie, de la mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;

▪ Siège n° 1

Caisse primaire d'assurance maladie – CPAM de la Manche

Titulaire : Romain DURAND

Suppléant : Jean-Pierre LECHARTIER

- Siège n° 2
Mutualité sociale agricole - MSA
Titulaire : Elisabeth RUEL
Suppléant : Suzanne PIEDAGNEL
 - Siège n° 3
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – CARSAT
Titulaire : Bernard PIVAIN
Suppléant : Isabelle RETOUX
- 1.2.7. Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire ;
Comité régional de coordination de l'action sociale AGIRC – ARCCO de Normandie
Titulaire : Chloé GAUDY
Suppléant : Emmanuel DE VAINS
- 1.2.8. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française ;
Titulaire : Luc CHOUBRAC – UR Harmonie mutuelle
Suppléant : Jean-Claude PINOT - MGEFI
- 1.3. **Troisième collège** représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées.
- 1.3.1. Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations ;
- Siège n° 1
Confédération générale du travail – UD CGT Manche
Titulaire : Jacky RIHOUEY
Suppléant : Stéphanie LE CERF
 - Siège n° 2
CFDT - Union régionale de Basse-Normandie
Titulaire : Pierre PATTE
Suppléant : *en attente de désignation*
 - Siège n° 3
Union départementale Force ouvrière Manche – UD FO Manche
Titulaire : Alain SOTTON
Suppléant : Pascal GAMBLIN
 - Siège n° 4
Union départementale confédération française des travailleurs chrétiens – UD CFTC Manche
Titulaire : *En cours de désignation*
Suppléant : *En cours de désignation*
 - Siège n° 5
Confédération générale de l'encadrement – CGC
Titulaire : Thierry LEQUIN
Suppléant : Félicien BLOIS
 - Siège n° 6
Union départementale de l'union nationale des syndicats autonomes – UD UNSA 50
Titulaire : Coralie BENACCHIO
Suppléant : *en attente de désignation*

1.3.2. Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : ADMR
. Brigitte LE COUEDIC
Suppléant : FEDESAP (Fédération française des services à la personne et de proximité)
. Fabrice DROGUET
- Siège n° 2
Titulaire : Fédération hospitalière de France Normandie
. Clémence BURNOUF
Suppléant : URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux)
. Hervé POMMIER
- Siège n° 3
Titulaire : UNCCASS (Union nationale des centres communaux d'action sociale)
. Catherine SAUCET
Suppléant : SYNERPA
. En attente de désignation
- Siège n° 4
Titulaire : FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)
. Carole LEROUGE
Suppléant : ADEPAM
. Stéphane LEMAITRE

1.3.3. Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental ;
Titulaire : Raymond PENHARD *Les petits frères des pauvres*
Suppléant : Ophélie CLOUARD *Les petits frères des pauvres*

1.4. **Quatrième collègue** : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

1.4.1. Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;
Titulaire : Florence MAZIER, conseillère régionale.
Suppléant : Pierre VOGT, conseiller régional.

1.4.2. Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;
Titulaire : Soizic GUILLARD
Suppléant : Alain FRANCOISE

1.4.3. Un architecte urbaniste désigné sur proposition du préfet ;
Titulaire : Laure GROZNYKH
Suppléant : Mike BROUNAIS

1.4.4. Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;

- Brigitte BOISGERAULT – CLIC de la Manche
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche)
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche) – service CAMPS et CMPP de la Manche
- *Université Inter-Age Normandie*
- *En attente de nomination*

2. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPEES

2.1. **Premier collègue** : représentants des usagers.

2.1.1. Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;

▪ **Siège n° 1**

Association des aveugles et malvoyants de la Manche - A.A.M.M

Titulaire : Danièle REFUVEILLE

Suppléant : Thierry LEBRETON

▪ **Siège n° 2**

Association du Cotentin d'aide et d'intégration sociale – ACAIS

Titulaire : Charlotte GAUDRE

Suppléant : François PEPERS

▪ **Siège n° 3**

Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées - LADAPT

Titulaire : Jacky BLOT

Suppléant : Sabrina LECLUSE

▪ **Siège n° 4**

Association des devenus sourds et malentendants de la Manche – ADSM Manche

Titulaire : Anne-Marie DESMOTTES

Suppléant : Nicolas HERVE

▪ **Siège n° 5**

Association de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés – AFTC Manche

Titulaire : Jean ANDRO

Suppléant : à désigner

▪ **Siège n° 6**

Association granvillaise des amis et parents d'enfants inadaptés – AGAPEI

Titulaire : Yannick BESCHER

Suppléant : Jean-Yves LETENNEUR

- Siège n° 7
Association des parents et amis d'enfants et adultes inadaptés de l'Avranchin
- APAEIA
Titulaire : Véronique LAGNIEL
Suppléant : Michel JUHERE
- Siège n° 8
Union Départementale des Associations Familles - UDAF
Titulaire : Philippe ROUSSEL
Suppléant : *Claudia FALLET*
- Siège n° 9
Association parentale pour l'éducation et l'insertion des personnes déficientes
du Centre Manche - APEI Centre Manche
Titulaire : Véronique LABBEY
Suppléant : Catherine HAMEL
- Siège n° 10
APF France Handicap - Délégation Manche
Titulaire : Frédéric LEQUILBEC
Suppléant : Clément GAZZA
- Siège n° 11
Les accidentés de la vie – Groupement 50 – Fédération nationale des
accidentés du travail et des handicapés - FNATH
Titulaire : Raymond BEAUFILS
Suppléant : Liliane GARNIER
- Siège n° 12
Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants DYS
Titulaire : Stéphane TYLULKI
Suppléant : Arnaud BOUIS
- Siège n° 13
Autisme Basse-Normandie
Titulaire : Michèle SIARD
Suppléant : Lydie LEPOITTEVIN
- Siège n° 14
Groupement d'étude et d'insertion sociale des personnes porteuses de
trisomie 21 – GEIST 21
Titulaire : Joël PRUD'HOMME
Suppléant : à désigner
- Siège n° 15
Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou
handicapées psychiques - UNAFAM 50 Manche
Titulaire : Françoise AVICE
Suppléant : Philippe NIVIERE
- Siège n° 16
Vaincre la mucoviscidose – Délégation Basse-Normandie
Titulaire : Didier RENE
Suppléant : Daniel HENNEQUIN

2.2. Deuxième collège : représentants des institutions

2.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : Sylvie GATE, conseillère départementale
Suppléant : Karine DUVAL, conseillère départementale

- Siège n° 2
Titulaire : Nicole GODARD, conseillère départementale.
Suppléant : Jean-Paul RANCHIN, conseiller départemental.
- 2.2.2. Le président du conseil régional ou son représentant ;
- 2.2.3. Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'assemblée départementale des maires ;
- Siège n° 1
Titulaire : Alain SEVEQUE, maire d'Agneaux.
Suppléant : Loïc REMINEL, maire de La Barre-de-Semilly.
 - Siège n° 2
Titulaire : Maryvonne RAIMBEAULT, maire de Saint-Clair-Sur-Elle.
Suppléant : Lydie PROTIN, maire de Moon-Sur-Elle.
- 2.2.4. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;
- 2.2.5. Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- 2.2.6. Le recteur d'académie ou son représentant ;
- 2.2.7. La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 2.2.8. Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département, désigné sur proposition du préfet ;
- . Titulaire : Karl KULINICZ
 - . Suppléant : Isabelle DENIS
- 2.2.9. Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;
- Siège n° 1
Caisse primaire d'assurance maladie – CPAM de la Manche
Titulaire : Romain DURAND
Suppléant : Jean-Pierre LECHARTIER
 - Siège n° 2
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – CARSAT
Titulaire : Bernard PIVAIN
Suppléant : Isabelle RETOUX
- 2.2.10. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française
- . Titulaire : Nicole PITRON – UR Harmonie Mutuelle
 - . Suppléant : Gisèle CATHERINE - MNH
- 2.3. **Troisième collège** : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées.
- 2.3.1. Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations ;

- Siège n° 1
Confédération générale du travail – UD CGT 50
Titulaire : Corinne CARDON
Suppléant : Pierre ATGER
- Siège n° 2
Union régionale de Basse-Normandie -CFDT
Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : *en attente de désignation*
- Siège n° 3
Union départementale Force ouvrière Manche – UD FO Manche
Titulaire : Philippe CLEMENT
Suppléant : Lionel MEDERNACH
- Siège n° 4
Union départementale confédération française des travailleurs chrétiens – UD CFTC Manche
Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : *en attente de désignation*
- Siège n° 5
Confédération générale de l'encadrement – CGC
Titulaire : Annie KERNAONET
Suppléant : *en attente de désignation*
- Siège n° 6
Union départementale de l'union nationale des syndicats autonomes – UD UNSA 50
Titulaire : Laure SAINTEMARIE
Suppléant : *En attente de désignation*

2.3.2. Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels, et les gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux)
. Hélène VAUVARIN
Suppléant : UNA (Union nationale de l'aide, des soins, et des services à domicile)
. Alexandra GOUTTE
- Siège n° 2
Titulaire : FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)
. Isabelle LEBRUN
Suppléant : Fédération hospitalière de France Normandie
. Sylvie BLOCKLET
- Siège n° 3
NEXEM (FEGAPEI-SYNEAS)
Titulaire : Enora GUILLERME
Suppléant :
- Siège n° 4
Titulaire : ANDICAT (Association nationale des directeurs et cadres des ESAT)
. Nathalie SARGE

Suppléant : GNDA (Groupement national des directeurs généraux d'associations des secteurs éducatifs, social et médico-social)
. En cours de remplacement.

2.3.3. Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental.

Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *en attente de désignation*

2.4. **Quatrième collège** : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

2.4.1. Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;

Titulaire : Florence MAZIER, conseillère régionale.

Suppléant : Pierre VOGT, conseiller régional.

2.4.2. Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Soizic GUILLARD

Suppléant : Alain FRANCOISE

2.4.3. Un architecte urbaniste désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Laure GROZNYKH

Suppléant : Mike BROUNAIS

2.4.4. Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;

- Brigitte BOISGERAULT – CLIC de la Manche
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche)
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche) – service CAMPS et CMPP de la Manche
- *Université Inter-Age Normandie*
- *En attente de nomination*

Art. 2 – Outre le président du conseil départemental qui préside le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comprend des membres de droit, ainsi que d'autres membres mentionnés au 1.4.4 et 2.4.4 de l'article 1 du présent arrêté de nomination sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit.

Art. 3 – Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comprend des membres titulaires et des membres suppléants. Toutefois, les membres mentionnés au 1.4.4 et 2.4.4 de l'article 1 du présent arrêté de nomination n'ont pas de suppléant.

Art. 4 – Les membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est de trois ans. Il prend fin lorsque le mandataire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

Art. 5 – Le représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département ainsi que les deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie sont communs aux deuxièmes collèges des deux formations. Les membres du quatrième collège sont communs aux deux formations.

Art. 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Art. 7 – La directrice de la Maison départementale de l'autonomie de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du département.

Fait à Saint-Lô, le 04/03/2020

Le Président du Conseil départemental,


Marc Lefèvre.

Transmis à la préfecture
le

Reçu à la préfecture
le

